



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08.02.2022

### COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de réunion, au 229 Le Grand chemin (07100 ROIFFIEUX), sous la présidence de Monsieur **Christophe DELORD**, Maire.

**Présent(e)s** : Sophie ANDRE, Perrine BEAUMEL, Pascale BILLON, Sylvie BONNET, Laurent BRUNEL, Martine CHAZOT, Philippe CLAVIER, Nathalie CLEMENT, Christophe DELORD, Pierre DU PELOUX, Géraldine GAY, Claude JAMONAC, Alain MAULARD, Maryline NONNEMACHER, André RICHARD, Agnès SAUZEAT-VOLOZAN, Jean-Paul SOUBEYRAT, Eric TARDY, Agnès VILLIEN

**Absent(e)s excusé(e)s** : Louis-Claude GAGNAIRE, Didier MOREL, Florence MOURET, Daniel QUIBLIER

**Absent(e)s** : /

**Absent(e)s ayant donné pouvoir** : Louis-Claude GAGNAIRE à Jean-Paul SOUBEYRAT, Didier MOREL à André RICHARD, Florence MOURET à Agnès VILLIEN, Daniel QUIBLIER à Christophe DELORD

**Arrivé(e)s en cours de séance** : Alain MAULARD à 20h20'

**Secrétaire de séance** : André RICHARD

**Date d'affichage et d'envoi de la convocation** : 02 février 2022

*Afin de respecter le caractère public de la réunion, dans le respect des mesures sanitaires, un nombre restreint de personnes ont été autorisées à assister à la séance de conseil.*

\* \* \*

#### Adoption du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 20.12.21 :

Présents : 18      Votants : 22      Pour : 22      Abstention : 0      Contre : 0

#### 2022.01.01      Choix des prestataires pour les travaux du Pôle mairie (lots 2 à 13)

*Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD*

*VU la délibération n°2021.04.16 du conseil municipal de Roiffieux, retenant le groupement représenté par EAD Architectes pour assurer la maîtrise d'œuvre du Projet du Pôle mairie,*

*VU l'appel d'offres lancé le 04 janvier 2022 relatif au marché public de travaux conduit selon une procédure adaptée, pour le marché de travaux relatifs au Projet du Pôle mairie,*

*CONSIDERANT les candidatures et les offres déposées, au terme de la négociation engagée,*

*Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,*

**DECIDE** de retenir les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux du Pôle mairie :

- Pour le Lot 02 « Gros œuvre », l'entreprise SAS DE OLIVEIRA, pour un montant de 296 305.78 € HT (variante non retenue),
- Pour le Lot 03 « Charpente, couverture, zinguerie », l'entreprise BERNARD ET FILS, pour un montant de 95 000 € HT,
- Pour le Lot 04 « Etanchéité », l'entreprise SAPEC RHONE ALPES, pour un montant de 20 986.23 € HT,
- Pour le Lot 05 « Menuiseries extérieures alu », l'entreprise DELORME BATTANDIER, pour un montant de 107 825.00 € HT,
- Pour le Lot 06 « Serrurerie, métallerie », l'entreprise SARL ECPM, pour un montant de 60 000.00 € HT,

- Pour le Lot 07 « Plâtrerie, peinture, faux plafonds », l'entreprise SARL FOMBONNE, pour un montant de 135 676.28 € HT,
- Pour le Lot 08 « Menuiseries intérieures », l'entreprise MENUISERIE POINARD, pour un montant de 35 889.03 € HT,
- Pour le Lot 09 « Revêtements de sols, faïences », l'entreprise SARL CARROT JLC CARRELAGE, pour un montant de 50 900.58 € HT,
- Pour le Lot 10 « Electricité, courants forts et faibles », l'entreprise ETS LAPIZE DE SALLEE, pour un montant de 178 503.70 € HT,
- Pour le Lot 11 « Chauffage, VMC, Plomberie, Sanitaires », l'entreprise SANIPAC, pour un montant de 135 216.59 € HT,
- Pour le Lot 12 « Façades », l'entreprise SARL FACADES ARDECHOISES, pour un montant de 24 033.97 € HT (variante retenue),
- Pour le Lot 13 « Terrassements, VRD », l'entreprise MOUTOT GENIE CIVL, pour un montant de 132 814.59 € HT (variante retenue),

**ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer les documents pour la mise en œuvre de la présente décision.

Présents : 19

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

**2022.01.02      Projet de rénovation et d'aménagement de La Cure en restaurant : engagement du projet La Cure, autorisation de sollicitation de subventions et adoption du plan de financement**

*Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD*

*CONSIDERANT les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de rénovation et d'aménagement de l'ancienne Cure en restaurant, à savoir notamment :*

- *Faire de ce bâtiment emblématique de Roiffieux un point d'accroche, un élément qui participe à l'animation du centre-bourg, à son attractivité,*
- *Conserver le caractère du bâtiment et valoriser le jardin,*
- *Créer un cadre paysager agréable et accueillant,*
- *Rendre lisible le restaurant depuis la place du Vivarais,*
- *Permettre d'assurer la meilleure fonctionnalité pour l'activité envisagée,*
- *Permettre également l'accueil de groupes, d'expositions artistiques (tableaux, photos, etc.) et de concerts de petite forme,*
- *Fixer une ambition de qualité environnementale pour ce projet en explorant diverses pistes (isolation thermique et phonique, éclairage économe, récupération des eaux de pluie, gestion économe de l'eau, végétalisation et limitation de l'imperméabilisation, limitation des consommations d'énergie, utilisation du bois local, production d'énergie renouvelable, utilisation de matériaux recyclés ou biosourcés, qualité de l'air, gestion des déchets, recours à des filières locales, etc.),*
- *Inclure des clauses sociales dans les marchés de travaux.*

*Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,*

**APPROUVE** l'engagement du projet de rénovation et d'aménagement de l'ancienne cure en restaurant et son plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL		Date d'actualisation : 28/01/2022
Collectivité / objet : COMMUNE DE ROIFFIEUX – Rénovation et aménagement de La Cure en restaurant		
DÉPENSES	Nature (taux)	Montant HT
Maitrise d'oeuvre et honoraires divers	architecte, diagnostics, coordinateur SPS, etc.,	139 800.00 €
Travaux	Rénovation, aménagement	932 000.00 €
		- €
		- €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>1 071 800.00 €</b>
RECETTES (*)	Nature (taux)	Montant HT
<b>Aides publiques</b>		
Union Européenne		- €
DETR / DSIL	35 %	375 130.00 €
Conseil Départemental	12 %	128 616.00 €
Conseil régional	16 %	171 488.00 €
ANNONAY RHONE AGGLO	Fonds de solidarité (15,1%)	162 000.00 €
SDE 07	1%	10 000.00 €
Autre (précisez)		- €
<b>Sous-total Aides publiques</b>		<b>847 234.00 €</b>
<b>Autres recettes (y compris aides privées)</b>		
(précisez)		- €
(précisez)		- €
<b>Sous-total Autres recettes</b>		<b>- €</b>
<b>Part demandeur (20% minimum)</b>		
Fonds propres		224 566.00 €
Emprunt		- €
Autre (précisez)		- €
<b>Sous-total Part demandeur</b>		<b>224 566.00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 071 800.00 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de différents organismes et institutions (Etat, Région, Département, etc.) dans le cadre du projet de rénovation et d'aménagement de l'ancienne Cure en restaurant,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre relatif à ce projet.

Présents : 19

Votants : 23

Pour : 18

Abstention : 5

Contre : 0

**2022.01.03 Modification du montant de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction**

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précité,

VU le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement,

VU le décret n° 87-1111 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction,

VU le décret n° 88-631 du 6 mai 1988 modifié relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

VU la délibération n°2020.07.02 du Conseil municipal en date du 03 août 2020, adoptant la prime de responsabilité pour les emplois administratifs de direction et fixant son montant,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction à 10% du traitement brut de l'agent,

**DECIDE** qu'elle prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 et sera applicable à l'agent occupant la fonction de directeur général des services,

**DECIDE** d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Présents : 19                  Votants : 23                  Pour : 23                  Abstention : 0                  Contre : 0

---

<b>2022.01.04</b>	<b>Signature d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche pour la période 2022-2026</b>
-------------------	---

Rapporteur : Monsieur Claude JAMONAC

VU le projet de Convention Territoriale Globale 2022-2026 avec la CAF de l'Ardèche et les collectivités concernées,

CONSIDERANT la démarche collaborative menée pour construire ce projet,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur JAMONAC et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche pour la période 2022-2026, ci-annexée,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite Convention,

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Présents : 19                  Votants : 23                  Pour : 23                  Abstention : 0                  Contre : 0

---

<b>2022.01.05</b>	<b>Signature d'une convention d'objectifs et de financement du secteur Jeunes du Nord Ardèche 12/17 ans avec l'AFR Arc en ciel pour les années 2022 et 2023</b>
-------------------	---

Rapporteur : Monsieur Claude JAMONAC

VU le projet de convention d'objectifs et de financement du secteur Jeunes du Nord Ardèche 12/17 ans pour les années 2022 et 2023,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur Claude JAMONAC,

**APPROUVE** le projet de convention d'objectifs et de financement du secteur Nord Ardèche 12/17 ans avec l'Association des Familles Rurales Arc en ciel pour les années 2022 et 2023, ci-annexé,

**ACTE** le montant de la participation communale de l'année 2022 à hauteur de 3 902 €, et **DIT** que ce montant sera réévalué pour l'année 2023,

**ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite Convention et à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Présents : 19      Votants : 23      Pour : 23      Abstention : 0      Contre : 0

**2022.01.06 Mise à disposition gracieuse de L'apARTé pour la Conférence 2022 sur les Jeux dangereux**

*Rapporteur : Monsieur Claude JAMONAC*

*VU la délibération n°2018.01.06 du Conseil municipal de Roiffieux en date du 23 janvier 2018, adoptant le règlement intérieur d'utilisation et de mise à disposition des locaux du complexe sportif et culturel de La Garde à Roiffieux,*

*VU la délibération n°2018.11.05 du Conseil municipal de Roiffieux en date du 20 décembre 2018, portant modification du règlement intérieur d'utilisation et de mise à disposition des locaux du complexe sportif et culturel de La Garde à Roiffieux,*

*VU la délibération n°2019.05.03 du Conseil municipal de Roiffieux en date du 16 mai 2019, portant modification des tarifs de location des locaux du complexe sportif et culturel de La Garde,*

*CONSIDERANT l'intérêt d'accompagner l'organisation d'une Conférence sur les Jeux dangereux par l'Amicale Laïque et l'APEL St Joseph, le 21 janvier 2022,*

*Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur Claude JAMONAC,*

**DECIDE** d'octroyer, de manière exceptionnelle, la mise à disposition gracieuse de L'apARTé à l'Amicale Laïque et à l'APEL St Joseph en vue d'organiser une Conférence sur les Jeux dangereux, le 21 janvier 2022,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document concourant à la mise en œuvre la présente décision.

Présents : 19      Votants : 23      Pour : 23      Abstention : 0      Contre : 0

**2022.01.07 Reversement de subventions du Conseil départemental de l'Ardèche au profit des associations de parents d'élèves pour les classes de découvertes**

*Rapporteur : Madame Agnès VILLIEN*

*VU la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'Ardèche en date du 3 décembre 2021, s'agissant des aides de l'année 2021 aux associations de parents d'élèves pour des sorties pédagogiques,*

*CONSIDERANT que le Conseil départemental verse les subventions aux communes et qu'il convient de procéder au reversement desdites sommes aux associations concernées,*

*Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Madame Agnès VILLIEN,*

**AUTORISE** le reversement de la somme de 728 € à l'Amicale Laïque et de la somme de 2 856 € à l'AEP St Joseph,

**ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Présents : 19      Votants : 23      Pour : 23      Abstention : 0      Contre : 0

**2022.01.08 Signature d'une convention de coordination et de participation aux travaux d'alimentation en eau potable sur Bramefan et Chemin du Suc**

*Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD*

*VU le projet de convention de coordination et de participation, ci-annexé,*

*Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur Christophe DELORD,*

**APPROUVE** la réalisation des travaux de renforcement de réseaux d'eau potable Chemin du Suc et d'extension de réseau d'eau potable à Bramefan,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de coordination et de participation avec le syndicat Cance-Doux, ci-annexée, ainsi que tout document concourant à la mise en œuvre la présente décision,

**ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Présents : 19      Votants : 23      Pour : 23      Abstention : 0      Contre : 0

**2022.01.09 Transfert de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines – Fixation du montant des attributions de compensation au titre des exercices 2021 et suivants**

*Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD*

*VU le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 08 juillet 2021,*

*VU la délibération n°202.07.07 du Conseil municipal de Roiffieux en date du 13 septembre 2021 approuvant le rapport de la CLECT s'agissant de la compétence Eaux pluviales,*

*VU la délibération n° CC-2021-403 du 09 décembre 2021 d'Annonay Rhône Agglo fixant le montant des attributions de compensation au titre de l'exercice 2021 et des exercices suivants,*

*VU l'article 1609 nonies C du code des impôts,*

*Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur Christophe DELORD,*

**APPROUVE** le montant de l'attribution de compensation tel qu'il a été fixé pour la commune de Roiffieux par délibération n° CC-2021-403 en date du 09 décembre 2021 d'Annonay Rhône Agglo, pour l'exercice 2021 et les exercices suivants, à savoir un montant de 65 949 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, laquelle sera transmise à Monsieur le Président d'Annonay Rhône Agglo dès qu'elle sera revêtue du caractère exécutoire.

Présents : 19      Votants : 23      Pour : 23      Abstention : 0      Contre : 0

**2022.01.10 Signature d'une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07 pour les travaux de la route de la Chomotte**

*Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD*

*VU l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 et la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique, dite loi MOP,*

*VU les statuts du SDE 07 approuvés le 26 novembre 2007, et notamment son article 5.3 permettant au SDE 07 d'exercer la coordination des travaux de dissimulation des réseaux pour le compte d'un autre maître d'ouvrage,*

*CONSIDERANT l'intérêt d'assurer la coordination des travaux de dissimulation des réseaux lors des travaux de la route de la Chomotte,*

*Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,*

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07, ci-jointe, pour les travaux de dissimulation des réseaux de la route de la Chomotte,

**ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Présents : 19      Votants : 23      Pour : 23      Abstention : 0      Contre : 0

**2022.01.11 Autorisation de signature d'avenants dans le cadre du marché de travaux de la RD470 (3<sup>ème</sup> tranche)**

*Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD*

*VU la délibération n°2021.07.05 du conseil municipal de Roiffieux en date du 13 septembre 2021, attribuant les marchés de travaux de la RD470 (3ème tranche) aux entreprises EIFFAGE pour le lot 1 « voirie » et SOLS VALLEE DU RHONE pour le lot 2 « bétons »,*

*CONSIDERANT la nécessité de poursuivre les aménagements prévus au début de la rue de la Poste jusqu'au projet privé de manière à obtenir une cohérence de traitement des espaces publics (voirie, cheminement piétons) sur ce secteur et ainsi de rendre plus lisible les activités présentes sur ce secteur.*

*Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,*

**DECIDE** d'accepter les modifications suivantes sur les contrats initiaux :

- Pour le lot 1 « voirie », un avenant en plus-value octroyé à l'entreprise EIFFAGE à hauteur de 24 621.20 € HT, soit 29 545.44 € TTC
- Pour le lot 2 « bétons », un avenant en moins-value octroyé à l'entreprise SOLS VALLEE DU RHONE à hauteur de 8 985.00 € HT, soit 10 782.00 € TTC,

**ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer les avenants correspondants.

Présents : 19      Votants : 23      Pour : 23      Abstention : 0      Contre : 0

**2022.01.12 Autorisation de signature d'un bail professionnel pour la location du local au 58 place du Grand Chemin (local ostéopathe)**

*Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU le Code du Commerce,*

*CONSIDERANT que le local situé au 58 place du Grand Chemin a été rénové pour permettre l'accueil d'un professionnel de santé,*

*Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de M. DELORD et après en avoir délibéré,*

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer un bail professionnel avec Mme Anais GAUDINEAU, gérante du cabinet d'ostéopathie, pour une durée de 6 années à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, pour le local situé au n°2 du RDC du 58 Place du Grand Chemin, cadastré AC 393, d'une surface de 29.36 m<sup>2</sup>,

**PRECISE** que le montant du loyer mensuel est fixé à 380 €, hors charges, révisable tous les ans à la date d'anniversaire du bail et que l'indice de base pour la première indexation du loyer sera l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, à savoir 116,46.

Présents : 19

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

## 2022.01.13 Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal de Roiffieux en date du 15 juin 2020, donnant délégation au Maire et aux adjoints, pour certains domaines de leurs compétences,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Maire et les adjoints, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur Christophe DELORD,

**DECLARE** avoir reçu communication des décisions prises par le Maire et les adjoints détaillées ci-dessous :

### DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE ET LES ADJOINTS – Période du 01.11.21 au 31.12.21

N° de la décision	Date	Domaine	Descriptif	Montant
2021.11.01	02.11.21	Communication	Conception du bulletin municipal 2021 <i>BC 165-2021 auprès de Lurent ANCILLON de Roiffieux (07)</i>	1780.00 € HT
2021.11.02	02.11.21	Communication	Impression du bulletin municipal 2021 <i>BC 166-2021 auprès de Baylon Villard à Annonay (07)</i>	2 325.60 € TTC
2021.11.03	03.11.21	Matériel technique	Acquisition d'un taille haie, d'un chargeur de batteries et de 2 batteries <i>BC 167-2021 auprès de Loisirs verts à Davézieux (07)</i>	1 085.06 € TTC
2021.11.04	03.11.21	Fournitures entretien	Acquisition de fournitures d'entretien pour le Bâtiment technique <i>BC 168-2021 auprès de PLG à St Fons (69)</i>	80.44 € TTC
2021.11.05	03.11.21	Fournitures entretien	Acquisition de fournitures d'entretien pour le gymnase <i>BC 169-2021 auprès de PLG à St Fons (69)</i>	74.62 € TTC
2021.11.06	03.11.21	Fournitures entretien	Acquisition de fournitures d'entretien pour les Termes <i>BC 170-2021 auprès de PLG à St Fons (69)</i>	210.48 € TTC
2021.11.07	03.11.21	Fournitures entretien	Acquisition de fournitures d'entretien pour l'école maternelle <i>BC 171-2021 auprès de PLG à St Fons (69)</i>	605.03 € TTC
2021.11.08	03.11.21	Fournitures entretien	Acquisition de fournitures d'entretien pour la cantine <i>BC 172-2021 auprès de PLG à St Fons (69)</i>	1 556.18 € TTC
2021.11.09	03.11.21	Fournitures entretien	Acquisition de fournitures d'entretien pour l'école primaire <i>BC 173-2021 auprès de PLG à St Fons (69)</i>	709.15 € TTC
2021.11.10	03.11.21	Fournitures entretien	Acquisition de fournitures d'entretien pour la salle des aînés <i>BC 174-2021 auprès de PLG à St Fons (69)</i>	57.05 € TTC
2021.11.11	03.11.21	Fournitures entretien	Acquisition de fournitures d'entretien pour la bibliothèque <i>BC 175-2021 auprès de PLG à St Fons (69)</i>	105.20 € TTC
2021.11.12	03.11.21	Fournitures entretien	Acquisition de fournitures d'entretien pour la mairie <i>BC 176-2021 auprès de PLG à St Fons (69)</i>	124.99 € TTC
2021.11.13	03.11.21	Fournitures entretien	Acquisition de fournitures d'entretien pour le vestiaire foot <i>BC 177-2021 auprès de PLG à St Fons (69)</i>	405.17 € TTC
2021.11.14	03.11.21	Fournitures entretien	Acquisition de fournitures d'entretien pour la salle de spectacle L'apARTé <i>BC 178-2021 auprès de PLG à St Fons (69)</i>	114.02 € TTC
2021.11.15	04.11.21	Fournitures matériaux	Acquisition de fournitures et matériaux pour la réalisation de l'abri vélos / motos <i>BC 180-2021 auprès de MR Négoce à Savas (07)</i>	715.39 € TTC
2021.11.16	04.11.21	Cérémonie	Achat d'une gerbe e fleurs pour le 11 novembre <i>BC 181-2021 auprès de Nature de rêve à Annonay (07)</i>	40.00 € TTC
2021.11.17	09.11.21	Communication	Impression de flyer pour le repas du 3 <sup>e</sup> âge <i>BC 184-2021 auprès de Repro service (07)</i>	17.50 € TTC
2021.11.18	17.11.21	CME	Acquisition de fleurs pour le CME <i>BC 186-2021 auprès de Cocci market à Roiffieux (07)</i>	12.00 € TTC
2021.11.19	18.11.21	Matériel informatique	Acquisition, livraison et configuration d'un ordinateur de bureau pour la mairie et reconfiguration d'un ordinateur pour les services techniques <i>BC 186-2021 auprès de Cyberg à Annonay (07)</i>	1 056.00 € TTC
2021.11.20	16.11.21	L'apARTé	Acquisition de matériel de sonorisation pour la salle de spectacle	5 391.18 € TTC



			L'apARTé <i>BC 187-2021 auprès de Scenetec à Vénissieux (69)</i>	
2021.11.21	16.11.21	L'apARTé	Acquisition de 4 projecteurs pour la salle de spectacle L'apARTé <i>BC 188-2021 auprès de Concert systèmes à St Clair du Rhône (38)</i>	4 464.00 € TTC
2021.11.22	19.11.21	Communication	Impression de flyers pour l'opération Je course à Roiffieux 2021/2022 <i>BC 189-2021 auprès de Repro service à Annonay (07)</i>	35.00 € TTC
2021.11.23	19.11.21	L'apARTé	Acquisitions de 45 chaises et 2 charriots pour la salle de spectacle L'apARTé <i>BC 190-2021 auprès de Bergerault Percussions contemporaines à Ligueil (37)</i>	4 702.36 € TTC
2021.11.24	22.11.21	Environnement	Intervention sur un nid de frelons asiatiques <i>BC 191-2021 auprès de DECIM guêpes à Tournon (07)</i>	140.00 € TTC
2021.11.25	22.11.21	Fournitures de bureau	Achat de cartouche pour la machine à affranchir <i>BC 193-2021 auprès de Pitney Bowes à St Denis La Plaine (93)</i>	195.60 € TTC
2021.11.26	23.11.21	L'apARTé	Achat d'une enceinte transportable et de sa housse <i>BC 194-2021 auprès de Ets Thomann en Allemagne</i>	447.00 € TTC
2021.11.27	24.11.21	Environnement	Intervention sur un nid de frelons asiatiques <i>BC 195-2021 auprès de DECIM guêpes à Tournon (07)</i>	140.00 € TTC
2021.11.28	25.11.21	Fournitures de bureau	Acquisition de fournitures de bureau pour la bibliothèque <i>BC 196-2021 auprès e Bureau + à Davézieux (07)</i>	29.41 € TTC
2021.11.29	30.11.21	Associations	Acquisition d'un câble d'alimentation pour les festivités <i>BC 197-2021 auprès de Yess électrique à Annonay (07)</i>	1 287.65 € TTC
2021.12.01	07.12.21	Matériel technique	Matériel et réparation engins agricoles <i>BC 199-2021 auprès de Mécagri à Eclassan (07)</i>	1 316.37 € TTC
2021.12.02	09.12.21	Bâtiments	Changement du moteur d'extraction de fumée de l'église <i>BC 201-2021 auprès de PC Bobinage à Annonay (07)</i>	192.50 € TTC
2021.12.03	09.12.21	Bibliothèque	Acquisition d'ouvrages pour la bibliothèque <i>BC 202-2021 auprès de la librairie La parenthèse à Annonay (07)</i>	430.44 € TTC
2021.12.04	09.12.21	Bâtiments	Acquisition d'un aspirateur pour le complexe de La Garde <i>BC 203-2021 auprès d'Arcada à Davézieux (07)</i>	359.00 € TTC
2021.12.05	13.12.21	Cantine	Collecte et analyse des lames de surface <i>BC 204-2021 auprès de La Drôme Laboratoire à Valence (26)</i>	103.38 € TTC
2021.12.06	13.12.21	Fournitures entretien	Acquisition de fournitures d'entretien pour L'apARTé <i>BC 205-2021 auprès de PLG à St Fons (69)</i>	216.43 € TTC
2021.12.07	20.12.21	L'apARTé	Matériel de scène pour la salle de spectacle L'apARTé <i>BC 206-2021 auprès d'Azur scénic à St Jeannet (06)</i>	641.52 € TTC
2021.12.08	27.12.21	Bâtiments	Remplacement abergement du vestiaire foot <i>BC 207-2021 auprès de SARL Algo Aluminium à Annonay (07)</i>	588.50 € TTC

Présents : 19

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

\* \*

**Le Maire**  
**C. DELORD**



